

# LOI TRAVAIL: APRÈS LA RUE?...

C'est sous de biens mauvais auspices que s'est préparée la mobilisation sociale de rentrée contre la loi Travail, que le gouvernement a fait passer pendant l'été après l'usage d'un énième 49.3. Alors que les organisations syndicales et politiques mobilisaient dans la rue, dans les journaux et sur Internet, l'État n'a pas tardé à ressortir la matraque. Comme un avertissement, un avant-goût de ce qui attendait toutes celles et ceux qui, ne sacrifiant rien à la fatalité parlementaire, entendaient poursuivre le combat contre ce gouvernement.

## LA RÉPRESSION, TOUJOURS

Le premier coup intervint le mercredi 31 août au petit matin, au Havre, quand des policiers parisiens débarquèrent au domicile de Loïc et Guillaume, deux dockers CGT, pour les conduire à Paris, dans le commissariat de la sûreté territoriale (19<sup>ème</sup> arrondissement), où ils furent placés en garde à vue. La motivation officielle: une enquête sur des échauffourées intervenues lors de la gigantesque manifestation nationale du 14 juin à Paris. La motivation officieuse? Annoncer la couleur de la répression à venir alors que, le jour même, Philippe Martinez, le secrétaire général de la CGT, était invité au Havre pour l'assemblée générale de rentrée de la confédération. Mais s'en prendre aux dockers, c'était aussi, pour l'État, s'attaquer à un des bastions lourds de l'organisation, particulièrement mobilisé pendant le mouvement social du printemps, et symbole d'un syndicalisme «à l'ancienne», soudé autour de traditions solides de solidarité et de lutte. Et, de fait, la réponse de la *Fédération des ports et docks* de la CGT ne s'est pas faite attendre: le port du Havre fut immédiatement bloqué et le syndicat fit planer la menace d'une paralysie portuaire généralisée en France dès le lendemain si les deux camarades n'étaient pas libérés dans la journée. À Paris, l'union locale des syndicats CGT du 19<sup>ème</sup> arrondissement, appuyée par l'union départementale de Paris, a organisé un rassemblement devant le commissariat où étaient détenus les deux dockers, réunissant une quarantaine de militants, qui ont fait face à des flics lourdement armés jusqu'à ce que Loïc et Guillaume soient finalement libérés, en début de soirée.

Le jeudi 15 septembre, jour de la grande manifestation de rentrée contre la loi Travail, la préfecture de police de Paris a réitéré le sinistre scénario joué en juin, celui des déambulations encagées: fermeture des stations de métro sur le parcours, blocage des rues adjacentes, fouilles systématiques des sacs et des camionnettes. Des interdictions de manifester ont également été prononcées à l'égard de camarades. Prétexte invoqué? L'état d'urgence, bien sûr. La manifestation en elle-même a une nouvelle fois été le théâtre d'un déchaînement de violence policière: à Paris, outre l'emploi tous azimuts du gaz lacrymogène, les charges musclées et les arrestations de camarades littéralement traînés au sol, un militant syndicaliste de SUD-Santé aura aussi perdu son œil suite à un tir de grenade de désencerclement. Ce jour-là, dans la capitale, on a eu le sentiment que les chiens étaient lâchés, et qu'ils avaient carte blanche.

## COMBATTRE LA LOI TRAVAIL SUR LE TERRAIN JURIDIQUE

Les organisations syndicales - la CGT et FO en particulier- ne l'ont pas caché pendant les vacances d'été: le combat contre la loi Travail ne se jouera plus seulement dans la rue, mais aussi devant la justice. Dans des propos rapportés au journal *Le Monde* (1), Fabrice Angeï, membre du bureau national de la CGT et en charge du dossier sur la loi Travail, l'expliquait sans détours: «*Nous sommes encore en phase préparatoire pour savoir exactement de quels recours nous disposons et auprès de quelle juridiction nous allons les porter. Nous savons que ce sera un long processus*». Pour l'heure, les syndicats envisagent de saisir au moins trois institutions: le *Conseil constitutionnel*, notamment sur la question de l'inversion de la hiérarchie des normes (au motif qu'elle rompt l'égalité entre les salariés); l'*Organisation internationale du travail* pour dénoncer des atteintes à la liberté syndicale (la loi ayant été élaborée sans aucune consultation réelle des syndicats et introduisant un référendum d'entreprise qui vient court-circuiter leur rôle et leur contre-pouvoir); et la *Cour de justice européenne*, qui devra se pencher sur les directives européennes que la loi Travail vient contester, notamment celles relatives au temps de travail.

Toutes ces procédures, encore à l'état de discussion au sein des centrales et de l'intersyndicale, vont se jouer

(1) Sarah Belouezzane, «*Loi travail: après l'adoption, le plan de bataille des syndicats*», *Le Monde*, édition Internet du 14 septembre 2016.

sur le temps long... Et elles entérinent de fait une certaine défaite, avec l'abandon de la revendication initiale, à savoir le retrait du projet puis l'abrogation de la loi Travail. Mais les perspectives de rue qui se dessinent après la manifestation du 15 septembre sont ce qu'elles sont: quasi inexistantes. Hélas, ce n'est pas une centaine de milliers de personnes défilant dans les rues de France qui feront plier le gouvernement, aussi radicales ou offensives soient-elles. Ni quelques cocktails Molotov bien lancés, au résultat plus spectaculaire et jouissif que probant. Le 15 septembre, les manifestants étaient là, en nombre, mais les mouvements de grève, eux, étaient quasi absents, laissant les manifestations orphelines de la seule pratique vraiment en mesure, aujourd'hui, d'inquiéter les pouvoirs politiques et économiques. Et qu'on se le dise: si les manifestations restent un élément important, ne serait-ce que pour continuer à donner une visibilité à une protestation toujours légitime et à entretenir la conflictualité sociale qu'exige toute société de classes, c'est davantage le terrain juridique qui, désormais, porte les espoirs d'une neutralisation effective de la loi Travail.

## **EMPÊCHER LA LOI TRAVAIL D'ENTRER DANS LES ENTREPRISES**

Outre les arcanes des justices nationale, européenne et internationale, outre les mobilisations dans les rues (quelles qu'en soient les formes et les intensités), reste aussi, au centre de la lutte contre la loi Travail, le champ de bataille permanent qu'est l'entreprise. L'inversion de la hiérarchie des normes - si elle est entérinée par le *Conseil constitutionnel* (ce qui, hélas, est probable) - devrait pousser nombre d'employeurs à «renégocier» des accords d'entreprise, avec l'idée d'entériner de nouvelles conditions de travail, tirées vers le bas, moins favorables aux salariés que celles défendues par les accords de branche, qui ne primeront plus sur bien des points. La cible privilégiée du patronat sera le temps de travail - heures travaillées, travail dominical et nocturne, congés, astreintes, etc... -, dans l'espoir d'enterrer définitivement des 35 heures déjà largement écornées.

Mais une négociation est un rapport de forces, et les syndicats et les militants syndicalistes devront savoir et pouvoir mobiliser efficacement et massivement dans leurs entreprises pour empêcher leur employeur de détricoter un peu plus les droits des salariés. C'est un travail important, nécessaire, sans lequel nous ne ferons que nous exposer un peu plus à la prédation patronale et aux logiques mortifères du salariat. C'est aussi l'occasion de renforcer les implantations syndicales dans les lieux de travail et de mettre en échec, localement, les ambitions du pouvoir, dont l'arrogance pourrait alors être contenue dans l'espace de l'hémicycle.

## **«ON BLOQUE TOUT!»: DE L'APPEL AU RÉSEAU INTERSYNDICAL**

Lancé en mars 2016, l'appel de syndicalistes «*On bloque tout!*» - que j'ai déjà évoqué dans un précédent article (2) - amorce désormais sa transformation en réseau intersyndical de lutte. Dans un texte publié le 1<sup>er</sup> septembre 2016, intitulé «*On se bat toujours!*», son collectif d'animation réaffirme sa revendication principale - l'abrogation de la loi Travail -, tout en appelant à dépasser la forme de l'appel pour «*faire émerger un réseau pérenne de syndicalistes de lutte, appuyé sur de réels collectifs locaux*». L'idée est de reconstruire l'unité intersyndicale à la base pour «*redonner du souffle au syndicalisme de lutte dans toute sa diversité*», dans le respect du fédéralisme et des temps démocratiques des organisations de chacun, de chacune. Pour construire ce réseau - qui pourrait bien incarner une nouvelle expression des syndicalismes révolutionnaires -, en discuter et mieux le définir, le collectif d'animation de l'appel «*On bloque tout!*» invite les syndicalistes intéressés à assister à la réunion qui se tiendra le samedi 15 octobre 2016 à la Bourse du travail de Paris, à partir de 14 heures (salle Eugène-Varlin). Nous vous y attendons nombreux, nombreuses; l'enjeu aura l'importance que nous saurons lui donner.

**Guillaume GOUTTE**  
Groupe anarchiste Salvador-Segui  
Syndicat des correcteurs CGT

-----

(2) «*Exigeons les 32 heures!*», *Le Monde libertaire*, n°1779, mai-juin 2016.